

Des solutions « togolisées » pour un environnement de confiance

La question a fondé l'organisation de la 3^{ème} édition de l'IT Forum Togo. Pour donner le ton aux débats, une vue panoramique du sujet a été présentée par Patrick Amouzou, Avocat associé IP-IT Digital et Industrie Hoche Société d'avocats au Barreau de Paris.

Dans sa keynote, il a insisté sur la globalisation du risque, avec Internet qui n'a pas fini de se développer. Il faut alors sortir de l'approche locale dans le traitement des menaces.



Patrick Amouzou, Avocat associé IP-IT Digital et Industrie Hoche Société d'avocats au Barreau de Paris.

Pour le Togo, l'enjeu est de divers ordres. Patrick Amouzou a ouvert sa présentation sur la nécessité d'« assurer les intérêts fondamentaux de l'Etat : défense et sécurité des systèmes d'information de l'Etat et des infrastructures critiques ».

C'est le premier défi relevé par l'avocat expert en IT. Ensuite, il a insisté sur la nécessité pour les acteurs togolais d'avoir un climat de confiance.

Entre autres mesures évoquées dans ce sens, travailler à la protection des données personnelles et le respect de la vie privée des utilisateurs des services numériques.

La sensibilisation, selon Patrick Amouzou, doit jouer un grand rôle dans la transformation digitale du pays. Du point de vue cybersécurité, l'homme étant le maillon faible de l'arsenal, les responsables du secteur ont un impératif devoir : celui de « faire émerger une culture nationale de la cybersécurité », a souligné l'avocat. A cela devra s'ajouter le développement de solutions de sécurité numérique « dans le cadre d'une politique ambitieuse », a également conseillé l'associé IT/IT Digital et Industrie Hoche société d'avocats.

Pour cela, il faudra adapter ce qui existe aux réalités du pays. C'est ce qu'il a appelé « des solutions togolisées » pour protéger les données et les systèmes IT togolais.

Enfin, le pays doit rester connecté au reste du monde, notamment à son écosystème le plus immédiat, c'est-à-dire l'écosystème sous régional.

Dès lors, les textes et lois doivent évoluer et s'adapter à la mutation du monde cybernétique. En cela, Patrick Amouzou a partagé avec les participants au forum sa vision des prochains organes et dispositifs juridiques que prépare le pays.

D'abord, il a fait observer que « le cadre juridique actuel est basé sur la loi sur les communications électroniques de 2012 et modifiée en 2013 ».

Selon lui, cette loi permet jusque-là d'« assurer la bonne gouvernance, la transparence et le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication, avec la création d'une autorité de régulation ainsi que d'une agence nationale chargée de l'attribution des fréquences ».

Rappelant les lois en préparation sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, Patrick Amouzou a suggéré qu'elles soient des outils d'innovation.

« Le droit est un outil de régulation du comportement des acteurs publics et privés et des citoyens mais il est aussi un outil d'innovation, de sensibilisation et de conquête », dira-t-il.

Les recommandations de celui qui aura planté le décor de cet IT Forum Togo 2018 tiennent en trois points :

- Amener chaque opérateur ou prestataire de services numériques et du digital à prendre sa part dans des actions de sensibilisation, tant au niveau de ses collaborateurs que de ses clients et du public ;
- Intégrer systématiquement la dimension cybersécurité aux projets de l'Etat et des collectivités publiques (Security, Privacy & safety by design)
- Développer des accords de recherche fondamentale avec les éditeurs et prestataires de solution de cybersécurité.

Pour conclure, Patrick Amouzou a résumé les enjeux en une phrase : « La cybersécurité, c'est un état d'esprit avant d'être des outils. »

Souleyman Tobias